

S E C R E T .

M E M O R A N D U M

1. Les Ministres des Affaires Etrangères de Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas se sont entretenus le mardi 6 juin 1961 de l'organisation de consultations politiques régulières entre les Chefs d'Etats ou de Gouvernements des six pays membres des Communautés européennes.
2. Les trois Ministres sont d'accord sur le principe d'une "relance européenne" dans le domaine politique.
3. Il importe cependant - et ceci peut être considéré comme une condition préalable - que le Traité de Rome soit exécuté dans son intégralité et qu'en conséquence les Commissions continuent d'exercer toute leur compétence. Les questions entrant dans cette compétence ne devraient donc pas être discutées dans un autre cadre que celui créé par le Traité de Rome, à moins que la Commission ne soit admise à les discuter sur un pied de parfaite égalité dans l'organisation nouvelle qui serait créée.
4. Moyennant cette restriction les consultations ne devraient pas être limitées quant à leur objet. Cependant, pour toutes les questions qui sont de la compétence du NATO, aucune décision définitive ne devrait être prise avant confrontation finale des points de vue avec les partenaires atlantiques.
5. Il ne paraît pas possible de continuer longtemps encore à organiser des discussions sur les mêmes objets au sein des Six et au sein de l'U.E.O.. Cette procédure est lourde et un peu ridicule. Il serait donc souhaitable, anticipant sur l'adhésion de la Grande Bretagne au Marché Commun, de lui demander de participer aux discussions politiques qui seraient organisées par les Six non plus dans le cadre

./.



de l'U.E.O. mais dans celui de la "relance européenne". Il semble que pour le moins une expérience temporaire pourrait être tentée.

6. La création d'un petit secrétariat permanent chargé d'assurer, d'une réunion à l'autre, la coordination politique entre les pays membres, ne soulève pas d'objection de la part des Ministres. Ils souhaitent cependant que la préparation de chaque réunion continue d'être assurée par un groupe de hauts fonctionnaires siégeant sur les lieux de la dite réunion.
7. Les trois Ministres des Affaires Etrangères espèrent être à même de défendre ces points de vue communs au cours de la prochaine réunion des Ministres à Rome. Ils informeront de ce qui précède les autres pays membres de la Communauté, par la voie diplomatique. Ils ont convenu de se revoir ensemble pour examiner l'accueil réservé à leurs propositions.

Bruxelles, le 15 juin 1961.